

Résidence Les Grands Jardins et Les Menhirs

Compte rendu du Conseil de la vie sociale

du 04/10/2024

Présents :

Représentant des résidents : Mmes MONBOUSSIN, HOUÉE, COCHERIE, M. RABEAU.

Membres des familles : Mmes GUINARD, REHAULT, M. DENOUAL

Avec voix consultative : Mme LE BORGNE, directrice ; Mmes CLOUET et GLAUME, animatrices ; Mme LE DEUFF directrice adjointe, Mmes CORBEL cadre de santé.

Excusés : M. PALARIC. Mme CALVARIN, Mme GORON.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Point sur les élections ; 1
2. Adoption du règlement intérieur ; 2
3. Questions et remarques des représentants des résidents ; 2
4. Questions et remarques des représentants des familles ; 2
5. Point sur les questions évoquées lors de la précédente réunion ; 3
6. Actualisation du livret d'accueil ; 3
7. Rapport annuel d'analyse des événements indésirables 2023 ; 3
8. Point sur les animations ; 4
9. Points d'informations divers 4

I. Point sur les élections ;

Mme LE DEUFF fait lecture du procès-verbal et de l'affiche diffusés sur chaque site :

Extraits : le 9 septembre 2024, la direction a pris acte des candidatures suivantes :

REPRESENTANTS DES FAMILLES

Mme REHAULT Nadine
Mme GUINARD Michelle
M. DENOUAL Didier

REPRESENTANTS DES RESIDENTS

Mme HOUÉE
Mme COCHERIE
Mme MONBOUSSIN
M. RABEAU

Le Conseil de la Vie Sociale de la Résidence les Grands Jardins (incluant le site de Montauban de Bretagne et celui de Médréac) est composé comme suit :

MEMBRES	MODE DESIGNATION	Nombre
Représentants des résidents	Elections ou candidatures spontanées si membres insuffisants	4
Représentants des familles	Elections	3
Représentant des professionnels employés	Elections	1
Cadre de santé – Montauban de Bretagne – représentante des équipes medico-soignantes	Désignation par la direction	1
Cadre de santé – Médréac – représentante des équipes medico-soignantes	Désignation par la direction	1
Animatrice - Médréac	Désignation par la direction	1
Animatrice – Montauban de Bretagne	Désignation par la direction	1
Directrice, représentante de l'organisme gestionnaire		1
Total usagers/familles		7
Total général		13

Cette composition respecte l'article 311-5 du décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation. En effet, le décret stipule que le nombre des représentants des personnes accueillies, d'une part, et de leur famille ou de leurs représentants légaux, d'autre part, doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil.

Ainsi, les 7 candidats sont élus dès ce jour. Le recours au vote ne sera pas nécessaire.

2. Adoption du règlement intérieur et élection du président/de la présidente du CVS ;

Mme LE DEUFF projette et fait lecture de la proposition de règlement transmise avec la convocation.

- Le règlement intérieur est accepté à l'unanimité.

Mme LE BORGNE indique que l'élection du Président ou de la Présidente doit s'effectuer parmi les représentants des usagers, prioritairement un usager. Elle propose de procéder au vote ce jour ou à la prochaine séance si les membres souhaitent y réfléchir. Les membres préfèrent procéder au vote ce jour, et M. RABEAU se porte candidat. Les autres résidents élus ne souhaitent pas assurer ces fonctions.

- A l'unanimité, M. RABEAU, unique candidat, est élu président du CVS à l'unanimité.

3. Questions et remarques des représentants des résidents ;

- 4 résidents se plaignent des fourchettes qui ne piquent pas.
 - ⇒ La direction se renseignera sur l'état des fourchettes.
- Les résidents apprécieraient des volets roulants électriques.
 - ⇒ Comme indiqué lors des dernières réunions, ce souhait a déjà été émis et ajouté à la liste des investissements. Les prochains travaux sont la réparation des fissures à Médréac. En effet, suite à un affaissement de terrain, cela est notre priorité. Nous allons probablement dépasser l'enveloppe allouée par notre assureur et sommes donc attentifs quant aux nouveaux investissements.
 - ⇒ La direction demandera à Mickael d'huiler les volets qui grincent. Demande adressée le 08/10/2024
- A la question d'un représentant, Mme LE BORGNE indique que Mickael a pris contact avec une entreprise concernant la livraison de bois pour la cheminée.
- Une résidente indique qu'elle a toujours peur de tomber du fait de la douche à l'italienne.
 - ⇒ Mme LE BORGNE indique qu'une douche à l'italienne permet d'utiliser des aides techniques (chaise douche, chariot douche, verticalisateur etc.) néanmoins, il y a peut-être une action possible pour sécuriser les résidents qui ont peur de glisser (tapis de douche adapté au sol ?).
 - ⇒ La résidente indique que le personnel met des serviettes au sol et qu'elle est désormais accompagnée à la douche ce qui la sécurise totalement.
- Concernant le service en salle, il y a depuis plusieurs mois, une répartition en 3 temps, plus équitable pour les tables du milieu. Mme LE DEUFF ira toutefois refaire un point. Mme CORBEL ajoute que le changement du système de distribution des médicaments perturbe légèrement le service actuellement.
- Les résidents avaient demandé que ce soit moins salé or ce n'est pas toujours le cas
- Mme CORBEL déjeuner tous les jours sur place, elle sera vigilante et fera une remontée à l'équipe cuisine. Les infirmières et Mme CORBEL ont déjà fait des retours courant septembre. Celle-ci est partagée par plusieurs médecins.
- Selon deux résidentes : « Sinon y'a rien. Tout est bien en général » ; « Y'a rien à dire de la nourriture, c'est bon »
 - ⇒ La direction transmettra la demande au responsable de la cuisine (fait le 08/10/2024)

4. Questions et remarques des représentants des familles ;

- Un membre indique d'avoir « rien à signaler ».
- Un second membre indique que « Ce sont 2 chouettes maisons, toutes les deux à leurs manières. De beaux endroits ». Elle témoigne d'une « reconnaissance infinie envers le personnel »
- Une représentante des résidents confirme ces propos.

- ⇒ Mme LE BORGNE remercie les représentants pour ces témoignages chaleureux et transmettra aux équipes. Elle ajoute un avoir récemment reçu un courrier très touchant de remerciement d'une famille.
- Une représentante questionne la direction sur le protocole relatif à la prévenance des familles lors de problèmes de santé. Elle a été surprise à titre personnel et s'interroge.
-
- ⇒ En théorie, dès qu'un résident est malade ou isolé/devant être isolé (affichage) et sauf contre ordre du résident, la famille est prévenue dans la journée.
- ⇒ Mme LE BORGNE conseille aux familles de bien informer les infirmières sur les souhaits en la matière car les demandes sont différentes d'une famille à l'autre et peuvent évoluer au cours du séjour.
- La représentante ajoute qu'il manque des fauteuils confortables en Emeraude.
 - ⇒ La direction n'a pas eu de remontée sur ces matériels mais uniquement sur les chaises. Un inventaire sera réalisé.
 - ⇒ A la question concernant l'estimation des besoins, Mme CORBEL indique qu'il se fait à partir d'observations des besoins par Mme GORON.
- A la question d'un membre, Mme LE BORGNE indique que la labellisation demandait un important travail sur la qualité (auto-évaluation tous les ans) et l'organisme de labellisation devenait de plus en plus exigeant or nous n'avons plus de qualificateur.

La première labellisation était gratuite en 2013, d'un montant réduit la 2^{ème} fois en 2018 mais était désormais à plein tarif à compter de 2022 (6000€ de coût global de visite/label et formations adaptées). Nous avons fait le choix de consacrer ce budget à plus de formations (nouveaux professionnels, rappels Humanitude, temps dédié...)

Le label apportait un vrai côté positif pour se maintenir au niveau en termes de qualité mais il nécessitait aussi un énorme travail du qualificateur, des cadres et de la direction.

Cette démarche de certification faisait également doublon sur certaines parties avec la démarche d'évaluation externe obligatoire.

5. Point sur les questions évoquées lors de la précédente réunion ;

- Suite aux remarques sur le linge égaré, Francine proposera une visite de la lingerie aux personnes intéressées cet hiver (8 à ce jour). Mme LE DEUFF indique avoir diffusé un affichage concernant le linge non marqué sur FAMILIO et à l'accueil. Elle ajoute qu'une caisse de linge non marqué a également été mise en salle de pause à destination des soignants.
- Suite à la remarque sur la brioche, la référence bio a été changée. Nous n'avons pas eu de retour depuis.
- Suite aux remarques sur le manque de fraîcheur du pain au petit déjeuner, le responsable de la cuisine a modifié l'organisation. Il a été demandé aux boulangeries locales de mieux respecter les horaires.
 - ⇒ Mme LE DEUFF ajoute que la boulangerie de la gare accepte désormais de nous livrer. Nous travaillerons désormais avec les 3 boulangeries du centre.
 - ⇒ Après étude de coût, Mme LE BORGNE valide le service de viennoiseries à Noël et le 1^{er} de l'an.
- Un rappel pour que les plats soient présentés au moment du service (dont la composition) a été fait.
- Suite à la remarque sur le fait que les déambulateurs présents dans la salle à manger gênaient, un rappel a été réalisé. Mme CORBEL et LE DEUFF ont observé le temps repas et fait le constat que la circulation en salle était correcte. En effet, ces aides techniques sont indispensables et hormis pour les fauteuils qui peuvent rester en galerie, les matériels doivent être au plus près des résidents pour conserver mobilité et liberté. Une vigilance reste apportée.
- Le son de la sono en salle a été légèrement corrigé par Mickaël. Le matériel reste ancien mais correct. Son remplacement s'ajoute à la longue liste des investissements nécessaires.
- A la demande des résidents, le choix des musiques hebdomadaire a repris. C'est désormais le personnel d'après-midi qui s'en charge. Sur les conseils de Mme GUINARD, Francine se rapprochera de la médiathèque pour le prêt de CD.
- Une personne de Médréac avait indiqué qu'elle aimerait avoir plus de pamplemousse.
 - ⇒ Mme LE DEUFF indique qu'il est en général proposé une fois par mois (entrée le mardi 10 septembre ; le 9 octobre...). Le responsable de la cuisine indique qu'il ne faut pas hésiter à se manifester car il y a toujours des possibilités (restants dans une boîte ; épicerie ...)
- Sur la question du badge, Mme LE DEUFF indique qu'une vigilance a été apportée pour les nouvelles recrues. Ils sont actuellement plutôt bien portés.
- Le loto ne commence pas toujours à l'heure. Un rappel a été fait mais nous constatons également des retards. Un point en équipe sera fait.

6. Actualisation du livret d'accueil ;

Mme LE DEUFF présente les modifications apportées dont le paragraphe sur la labellisation Humanitude qui a été reformulé et la préparation des Doses de médicaments à Administrer (PDA) désormais réalisée par une pharmacie rennaise.

- Le livret d'accueil est validé à l'unanimité.

7. Rapport annuel d'analyse des événements indésirables 2023 ;

Un « événement indésirable » est un événement non souhaité qui peut affecter la résidence et/ou une personne. L'objectif est, in fine, de réfléchir aux actions correctives.

Mme LE BORGNE fait lecture du rapport.

Extraits :

« Au sein de l'établissement, le signalement d'événements indésirables repose sur un logiciel de déclaration et de suivi des événements indésirables, un registre des plaintes papier, une gestion documentaire et un rapport qualité.

L'on constate une augmentation du signalement des événements indésirables, qui avait fortement chuté en 2020 et repris légèrement en 2021. Les plus fortes augmentations se situent au niveau de la thématique du matériel (pannes etc.) : +17 déclarations et de l'informatique +11 déclarations. On distingue une baisse des événements indésirables en lien avec les familles ou le risque épidémique.

Aux Grands Jardins, les sorties inopinées constituent la plus grande cause de déclaration – en raison de l'absence de sécurisation du site ; les agressions physiques ou verbales ainsi que les conflits ou réclamations arrivent en 2^{ème} position.

Aux Menhirs, les événements indésirables se regroupent surtout autour des thématiques suivantes : circuit du médicament ; hygiène des locaux (ménage non réalisé selon l'agitation des résidents la nuit) et l'entretien du matériel ».

8. Point sur les animations ;

- Sortie cinéma le 16 octobre : « un petit truc en plus » ;
- Marché de Noël : 5 décembre à Montauban et le 6 décembre à Médréac ;
- 30 octobre : châtaignes grillées à Montauban ;
- Chant de Noël à l'Eglise : jeudi 12 décembre ;
- 23 février : Conseil de la Vie Sociale ;
- Jeudi 19 juin : fête des Menhirs
- Mercredi 11 juin : 10 ans du Bon Accueil.

9. Points d'informations divers.

Aucun point n'est soulevé. Afin de les remercier pour leur investissement, les anciens et les nouveaux membres sont invités à un temps convivial à l'issue de la réunion.

Résidence Les Grands Jardins et Les Menhirs
Compte rendu du Conseil de la vie sociale
du 04/10/2024 - Relevé de conclusions

- Suite aux candidatures reçues, les nouveaux représentants sont :

REPRESENTANTS DES FAMILLES

Mme REHAULT Nadine
Mme GUINARD Michelle
M. DENOUAL Didier

REPRESENTANTS DES RESIDENTS

Mme HOUÉE
Mme COCHERIE
Mme MONBOUSSIN
M. RABEAU

- A l'unanimité, Le règlement intérieur a été adopté ;
- A l'unanimité, M. RABEAU est élu président ;
- Les résidents présents ont fait part de plusieurs remarques/questions : qualité des fourchettes, demande de volets roulants électriques, avancée de la commande de bois ; souhait que les plats soient moins salés.
- Une représentante des familles a posé une question sur notre protocole concernant l'information aux familles lors d'un isolement médical et sur la labellisation. Elle a également fait remonter le manque de fauteuils confort en Émeraude ;
- Résidents et familles ont témoigné de leur importante satisfaction vis-à-vis des 2 sites ;
- Mme LE DEUFF a apporté les réponses aux questions non traitées lors de la précédente séance (visite de la lingerie ; badges ; boulangeries...) Des viennoiseries seront servies à Noël et le jour de l'an.
- A l'unanimité, les modifications apportées au livret d'accueil ont été validées (suppression du terme labellisation au profit d'une formule concernant la philosophie et les formations régulières maintenues ; photos récentes ; paragraphe sur le système de préparation des doses de médicaments à administrer (PDA) désormais réalisée par une pharmacie rennaise.)
- Mme LE BORGNE a présenté le rapport annuel d'analyse des événements indésirables 2023 ;
- Les animatrices ont énuméré 7 animations à venir.
- Un temps convivial réunissant les anciens et nouveaux membres du CVS a eu lieu à l'issue de la réunion.

➤ Le compte-rendu est disponible sur simple demande à l'administration.